

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre: Évaluation du fardeau oxydatif des PM_{2,5} à travers le Canada

Numéro de la demande : 1000179461

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à Santé Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Université de Toronto Centre de recherche sur les aérosols dans l'atmosphère du sud de l'Ontario (Southern Ontario Centre for Atmospheric Aerosol Research) 200, rue College Toronto (Ontario) M5S 3E5

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

Le but de ce contrat est l'analyse d'environ 1500 filtres (~ 500 par année) recueillis entre mai 2016 et avril 2019, avec la possibilité de deux (2) options d'une (1) année supplémentaire. Ce besoin a trait également à la réalisation d'analyses de laboratoire pour établir des relations concentration-réponse entre le NO2, le O3 et le tarissement des antioxidants glutathion et l'ascorbate dans un modèle simulé de muqueuse des voies respiratoires.

Les produits à livrer aux termes du contrat serviront à élaborer une base de données Excel où seront décrits les résultats d'analyse pour chaque filtre. Santé Canada attribuera un numéro d'identification unique à chaque filtre. Cette base de données appartiendra à la Couronne.



5. Exigences minimales

Le fournisseur intéressé doit démontrer, grâce à un Énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences minimales suivantes :

- a) Capable d'analyser un minimum de 500 filtres PM2.5 par année pour le potentiel oxydant lié au glutathion et à l'ascorbate à l'aide d'un modèle simulé de muqueuse des voies respiratoires et doit être en mesure de quantifier ce paramètre en utilisant une concentration minimale de 40 μg/filtre.
- b) Possède au moins trois (3) années d'expérience, acquise dans les cinq (5) dernières années, dans l'évaluation du potentiel oxydant des échantillons PM2.5 et doit avoir publié au moins 2 manuscrits scientifiques dans des revues scientifiques renommées avec comité de lecture, démontrant l'utilisation de l'épreuve biologique susmentionnée dans le contexte d'études épidémiologiques.
- c) Capable de mener l'épreuve biologique sur le potentiel oxydant associé à l'ascorbate et au glutathion et l'épreuve biologique sur le Dithiolthreitol (DTT) à l'aide du même filtre.
- d) Possède l'équipement, les connaissances et les compétences pour établir une relation concentration-réponse entre le potentiel oxydant associé à l'ascorbate et au glutathion et les polluants gazeux NO2 et O3. Ce travail doit commencer moins d'un mois après l'octroi du contrat.
- e) Possède au moins 15 ans d'expérience de la surveillance de la pollution atmosphérique au niveau du sol (c.-à-d. matières particulaires) au Canada, ainsi que de l'analyse de données et de l'élaboration de modèles de régression concernant les polluants atmosphériques par rapport à l'utilisation des terres.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

L'article 6 du *Règlement sur les marchés de l'État* fait état de quatre exceptions qui permettent à l'autorité contractante de ne pas tenir compte de l'obligation de lancer un appel d'offres. Pour ce qui concerne le présent marché, l'exception suivante s'applique :

- (d) [...] le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.
 - 10.2.5 L'exception d) dispense de l'appel d'offres lorsque le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise. C'est une exception relativement étroite que l'on ne devrait invoquer que dans les cas où la nature du marché laisse croire qu'il n'existe qu'un entrepreneur, par exemple en raison des exigences touchant un brevet ou un droit d'auteur, de facteurs de compatibilité technique ou d'une spécialisation technologique. L'exception ne saurait être invoquée tout simplement parce que l'entrepreneur pressenti est le seul que connaît la direction.

7. Accords commerciaux et justification de l'appel d'offres restreint ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Cet approvisionnement est assujetti comme aux accords suivants :

L'Accord sur le commerce intérieur (ACI), Article 506.12 (b)

l'Organisation mondiale du commerce - Accord sur les marchés publics (OMC - AMC), Article XV.1 (b)

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), Article 1016.2 (b)

Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), Article 09.1(b)

Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP), Article 1409.1(b)

Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPa), Article 16.10.1(b)

Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCo), Article 1409.1(b)

Accord de libre-échange Canada – Honduras (ALECH), Article 17.11.1(b)

Les articles ci-dessus permettent un appel d'offres limité lorsque les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant.

8. Droit à la propriété intellectuelle

L'entrepreneur détiendra les droits à la propriété intellectuelle.

9. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur à la date de l'adjudication du contrat et prendra fin le 31 mars 2019 avec la possibilité de prolonger le contrat pour une durée allant jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an selon les mêmes modalités.

10. Durée du contrat proposé

Le montant total estimé pour le contrat proposé (y compris les périodes optionnelles) ne devrait pas excéder 700 000,00\$, incluant les dépenses de déplacements et de subsistance (si applicable) ainsi que toutes les taxes applicables.

11. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le cinq mai, 2016, à 14h00 HNE.

12. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom: Garvin Suepaul

Adresse électronique : garvin.suepaul@hc-sc.gc.ca